

12 villes de Seine-Saint-Denis

Tony Di Martino, Maire de **Bagnolet**

Abdel Sadi, Maire de **Bobigny**

Mohamed Gnabaly, Maire de **L'Île-Saint-Denis**

Gilles Poux, Maire de **La Courneuve**

Laurent Baron, Maire du **Pré Saint-Gervais**

Lionel Benharous, Maire des **Lilas**

Patrice Bessac, Maire de **Montreuil**

Olivier Sarrabeyrouse, Maire de **Noisy-le-Sec**

Bertrand Kern, Maire de **Pantin**

François Dechy, Maire de **Romainville**

Stéphane Blanchet, Maire de **Sevran**

Azzédine Taïbi, Maire de **Stains**

Mardi 2 avril 2024

Inégalités scolaires et atteinte à la dignité humaine : l'État mis en demeure par des Maires de Seine-Saint-Denis

Alors que depuis plusieurs semaines, les actions se multiplient au sein des établissements scolaires de Seine-Saint-Denis et en dehors pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins éducatifs, plusieurs Maires de Seine-Saint-Denis ont mis en demeure l'État français de garantir dans les plus brefs délais l'égalité devant le service public d'éducation. Les arrêtés pris par ces derniers s'appuient sur « *le respect de la dignité de la personne humaine* » comme « *une des composantes de l'ordre public* », issu d'un arrêt du Conseil d'État de 1995.

Rapports parlementaires après rapports parlementaires, plan de rattrapage après plan de rattrapage, la Seine-Saint-Denis reste toujours le parent pauvre de l'égalité, au niveau régional et au niveau national. La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, la Convention internationale des Droits de l'enfant de 1989 et L'UNESCO consacrent régulièrement l'accès à l'éducation comme une des conditions essentielles à la dignité de la personne humaine.

Or, la dignité de la personne humaine n'est pas respectée ; lorsque deux rapports parlementaires, à quelques années d'intervalle, font état de la discrimination territoriale que subit la Seine-Saint-Denis en matière de dotations générales et de moyens alloués à l'éducation.

Or, la dignité de la personne humaine n'est pas respectée ; lorsque les élèves en situation de handicap n'ont pas accès à l'éducation par manque d'AESH.

Or, la dignité de la personne humaine n'est pas respectée ; lorsque les enfants de Seine-Saint-Denis perdent 15% de leurs heures de cours pour cause de professeur-e-s non remplacé-e-s.

C'est pourquoi 12 Maires socialistes, communistes, écologistes et citoyens prennent ensemble un arrêté pour mettre fin à ce trouble à l'ordre public constitué par ces manquements à la dignité humaine. Ils demandent à l'État français, non pas l'aumône, mais bien l'égalité. Ni plus ni moins.